



Éditorial

Le 10 mars 2026, la cour administrative d'appel de Toulouse a rendu un arrêt qui reconnaît comme imputable au service le suicide d'une agente des Finances publiques, survenu en 2017 à son domicile alors qu'elle était en congés de maladie. La directrice générale a indiqué que la DG n'allait pas se pourvoir, rendant le jugement définitif. La justice vient de reconnaître qu'un suicide survenu en 2017 était imputable au travail, contrairement à la version du ministère. Nous souhaitons tous que cela n'arrive plus jamais, que les conditions de travail soient correctes et les rémunérations au niveau de nos exigences.

Or à la DGFIP, les conditions de travail se dégradent au rythme des suppressions d'emplois, des restructurations permanentes, des suppressions de services et de sites, des méthodes de travail industrialisées qui font perdre le sens des missions, des règles de gestion qui font de plus en plus la part belle à l'arbitraire, des rémunérations qui ne suivent pas (avec une volonté de développer l'indemnitaire au mérite) et un « management » de plus en plus souvent toxique. Et n'oublions pas des applications souvent indisponibles, ou pire, dysfonctionnelles qui ne font qu'aggraver le mal être au travail.

Mais nous savons tous que la qualité du service public, délivrée aux citoyens, est indissociable des droits et garanties statutaires qui nous protègent, nous qui sommes chargés de sa mise en œuvre !

Les élections professionnelles dans la Fonction publique se tiendront le 10 décembre prochain (et à partir du 3 décembre par vote électronique). Se syndiquer à la CGT, la construire et la renforcer en proposant l'adhésion autour de soi, participer à la campagne des élections en se portant candidat et en faisant voter CGT, permettra de construire le rapport de force nécessaire pour porter nos revendications légitimes et changer les choses ! Alors pour un syndicat plus fort, votons CGT !

Rachel Tisé Brison, co-secrétaire de la section



Agenda

19 mai : CSAL en formation spécialisée (ex CHSCT)

4 juin : Comité social d'administration local (CSAL)

16 juin : CSAL en formation spécialisée (ex CHSCT)

Juin : réunions informelles mutations et affectations locales

Du 1^{er} au 5 juin : congrès confédéral CGT à Tours

Du 3 au 10 décembre : élections professionnelles

Sommaire

Page 2-3 : La Gazette des sites

Page 4 : Retour sur la Sécurité sociale

Page 5 : Trois questions à Matthieu Perret

Page 6 : Élections

Page 7 et 8 : Idées, culture, loisirs



Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne
Centre des Finances publiques, 15 place Occitane 31000 Toulouse
<https://31.cgtfinancespubliques.fr/> cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr
Facebook et Instagram : [@cgtfinancespubliques31](https://www.facebook.com/cgtfinancespubliques31)



LA GAZETTE DES SITES

CoGiTo 31 N°16 avril 2026



Plus de 13 300 millionnaires français ne paient pas d'impôt sur le revenu : un scandale fiscal et démocratique !

Malgré les dénégations gouvernementales, une note de Bercy le confirme brutalement : en France, 13 335 foyers fiscaux, disposant d'un patrimoine immobilier d'au moins 1,3 million d'euros, ne payent aucun impôt sur le revenu. Ces données révèlent une réalité préoccupante : le système fiscal permet à une fraction très aisée de la population d'échapper légalement à l'impôt sur le revenu, pourtant présenté comme l'un des piliers de la solidarité nationale. Alors que les salarié·es sont prélevé·es à la source, que les retraité·es et les classes moyennes contribuent pleinement, une partie des plus fortuné·es parvient à ramener son impôt sur le revenu à zéro.

Ce n'est pas une anomalie marginale, c'est la partie visible d'un iceberg, un système fiscal qui protège



d'avantage le capital que le travail, qui permet, en toute impunité, à une partie des plus fortuné·es d'échapper à l'impôt, grâce à divers mécanismes d'évitement légaux ou quasi légaux : optimisation agressive, organisation des rémunérations en dividendes plutôt qu'en salaires, flat tax, niches, structuration patrimoniale via des holdings, pacte Dutreil, mélanges avantageux des patrimoines professionnels et personnels, etc.

Ce système fiscal régressif est illégitime, alors que les budgets d'austérité ponctionnent les moyens des services et politiques publiques, que de nombreux efforts sont imposés au monde du travail qui supporte déjà une part disproportionnée de l'effort fiscal. Ce n'est pas une question technique, c'est le symptôme d'une violence sociale et d'une injustice fiscale qui érode l'égalité devant l'impôt, son consentement et le vivre-ensemble. C'est une question sociale et un défi démocratique majeur auxquels il faut répondre urgemment.

Panne Hélios : informatique à la dérive !

Bonjour X

✓ Connexion établie

🔗 AT Professionnels

Météo



HÉLIOS

Un incident matériel national affectant l'application Hélios, système informatique de la direction générale des Finances publiques (DGFIP) utilisée par les services de gestion comptable (SGC), notamment pour la prise en charge, le contrôle et la mise en paiement des dépenses des collectivités locales et établissements publics locaux – ont entraîné, pendant plusieurs jours, en février, des perturbations dans le traitement des paiements.

Depuis le jeudi 5 février, cette indisponibilité totale a touché 382 postes comptables, soit 49 % d'entre eux, répartis sur tout le territoire national. Les postes comptables non touchés ont pu travailler de manière dégradée. Bien que l'application Hélios soit ouverte pour ces postes comptables, certaines fonctionnalités sont demeurées indisponibles à l'image de la réception des flux ordonnateurs. Ainsi, chaque agent de la sphère « gestion publique » s'est trouvé empêché d'effectuer l'ensemble de ses missions.

L'ampleur de la panne pose la question de la soutenabilité et de la viabilité des outils informatiques de la DGFIP. Les choix politiques et budgétaires faits sous les gouvernements précédents et actuels rendent les politiques responsables de cette situation. Aussi, le parlement a décidé d'enquêter sur le logiciel Hélios : « la commission des Finances de l'Assemblée nationale lance ce jeudi une mission « flash » pour tirer les leçons de la panne informatique qui a paralysé les services comptables des collectivités et des hôpitaux début février. Au-delà des causes immédiates, les parlementaires entendent interroger la soutenabilité des systèmes informatiques de la DGFIP et l'absence de dispositifs de secours ».



Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 15 place Occitane 31000 Toulouse

<https://31.cgffinancespubliques.fr/> cgt.drifp31@dgfip.finances.gouv.fr

Facebook et Instagram : [@cgffinancespubliques31](https://www.facebook.com/cgffinancespubliques31)



LA GAZETTE DES SITES

CoGiTo 31 N°16 avril 2026



Facturation électronique

La réforme française en matière de facturation électronique s'insère dans un processus mondial en marche depuis plusieurs années. Si l'Amérique latine est à la pointe de la facturation électronique (années 2000), le déploiement en Europe est récent.

En France, la réforme deviendra obligatoire pour toutes les entreprises assujetties à la TVA dès le 1^{er} septembre 2026. Toutes les entreprises seront concernées par la réforme y compris les entreprises bénéficiant de la franchise en base, les micro-entrepreneurs, les entités publiques, les opérateurs de l'État, les établissements publics, les collectivités territoriales, les établissements de santé, les indépendants ou les professions libérales.

Cette réforme nous est vendue par l'État comme une modernisation des échanges commerciaux, un moyen de lutter contre la fraude fiscale et d'accélérer la transformation numérique des structures économiques.

Mais une facture électronique n'offre pas moins de risques qu'une facture papier, à l'exception de la certification de l'identité de l'émetteur. Elle ne garantit ni l'exactitude des montants, ni la conformité des imputations comptables, ni l'absence de doublons ou d'autres anomalies. Les risques d'erreurs ou de fraudes ne seront pas éliminés. Ils seront différents et nouveaux.

De plus, ce sont des plateformes privées, accréditées par l'État, qui joueront un rôle d'intermédiaire obligatoire dans la transmission des factures électroniques (le projet de portail public ayant été abandonné : trop cher !!!). Le recours à des prestataires privés laisse voir notre incapacité à développer des propositions en interne et peut interroger sur la sécurité de nos données.

Pour la CGT, l'objectif de recouvrer trois milliards de TVA supplémentaires n'est appuyé par aucun élément objectif mais fait plutôt apparaître, dans un premier temps, une importante charge de travail supplémentaire pour les agents des SIE, des SIP, déjà trop souvent en surchauffe et, à terme, des suppressions d'emplois pour un rendu pas forcément efficace.

Carton rouge

Alors que les prix des carburants explosent, la direction décide de faire la chasse aux frais de déplacements des agents. Frais remboursés bien en dessous du barème kilométrique de l'impôt sur le revenu, ces derniers seront scrutés à la loupe par des contrôles internes.



La note locale sur les FDD, revus à la baisse, devait sortir très prochainement mais la direction, peut-être par peur de la grogne, a décidé de la reporter... Affaire à suivre... Soyons vigilants et prêts à nous mobiliser !

Ficoba - À quoi joue la DGFIP ?

À la veille des vacances scolaires d'hiver de la zone C, la DGFIP a pris une décision aberrante pour faire suite au piratage du fichier national des comptes bancaires (Ficoba), dont de nombreux media se sont fait l'écho. Cette faille de sécurité a donné lieu à une fuite de données concernant 1,2 millions de comptes bancaires.

Avec cette nouvelle faille applicative (après Hélios), la DGFIP a cru bon, pour la résoudre, de transmettre un « mass mail » qui suggérerait à chacun des 1,2 millions d'utilisateurs, entre autres choses, de demander la délivrance d'un extrait de leur Ficoba, pour vérifier si des comptes bancaires n'avaient pas été frauduleusement créés à leur nom consécutivement à la fuite des données. Le caractère alarmiste du message a fait, qu'en seulement quelques heures, cet envoi a généré plusieurs centaines de messages des utilisateurs auprès des services des impôts des particuliers de la Haute-Garonne. Par ailleurs, ce message a généré des appels téléphoniques et visites au guichet en nombre important.

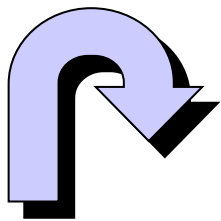
La CGT FIP 31 a rencontré le directeur, le lundi 23 février, au sujet du piratage de Ficoba et surtout sur la manière peu appropriée dont la DGFIP a communiqué à ce sujet.

Dès le mercredi matin, la DGFIP a rectifié le tir. La proposition de la fourniture par les SIP de l'extrait Ficoba a fort heureusement disparu et la fermeture des accès externes aux applications a limité le nombre de demandes.



Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne
Centre des Finances publiques, 15 place Occitane 31000 Toulouse
<https://31.cgtfinancespubliques.fr/> cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr
Facebook et Instagram : [@cgtfinancespubliques31](https://www.facebook.com/cgtfinancespubliques31)



RETOUR SUR....



La Sécurité sociale

CoGiTo 31 N°16 avril 2026

Portée par les mouvements de résistance à travers un programme appelé « les jours heureux », la Sécurité sociale a fait l'objet de deux ordonnances des 4 et 19 octobre 1945. Les politiques avaient des divergences, certes, mais aussi des convergences et c'est le conseil national de la résistance (CNR) qui en a été le déterminant très fort. C'est en 1946 que la Sécurité sociale s'est effectivement constituée.

Malgré une France exsangue, après l'occupation nazie, le système a bien fonctionné.

À la manœuvre deux personnalités indissociables : le ministre du Travail et des affaires sociales, le communiste **Ambroise Croizat** et le technicien gaulliste, **Pierre Laroque**.

Le principe de création de la Sécu est **révolutionnaire** car il institue un mode de conception original. Le principe de solidarité : **chacun va cotiser selon ses moyens et, en retour, chacun recevra selon ses besoins.**

C'est un principe fondateur, on appelle cela également l'universalité du système, cela concerne tout le monde :

- Solidarité entre le jeune et celui qui ne l'est plus.
- Solidarité entre le bien portant et celui qui ne l'est pas.
- Solidarité entre celui qui a des moyens et celui qui en dispose moins ou qui n'en a pas.

La seconde originalité de cette Sécurité sociale, **c'est son financement**, assis sur une cotisation salariale et patronale prélevée sur le salaire et redistribué sous forme de droits. **On appelle cela le salaire socialisé.**



La 3^e originalité du système, c'est la gestion des caisses de la Sécurité sociale confiée aux salariés à travers leurs organisations syndicales. Les employeurs disposent de 25 % des sièges dans les conseils d'administration.

Un reste à charge a été institué, appelé ticket modérateur de 20 %. Des organismes complémentaires ont été créés, la Sécu ne remboursant que 80 % de la dépense de santé. Aujourd'hui, dans les soins de premiers recours... 50 %.

Patronat et gouvernements libéraux n'ont eu de cesse de porter atteinte à cette solidarité, en s'attaquant aux structures et financement.

- Les élections sont supprimées, les administrateurs sont désormais désignés !
- La parité est instaurée : 50 % patronat et 50 % organisations syndicales.
- La Sécu alors unifiée est éclatée en 4 branches : **maladie, famille, retraite, accident du travail.**

Le gouvernement de R. Barre (1980) introduit le secteur 2 (« dépassements d'honoraires ») qui aujourd'hui explose.

En 1996, le plan Juppé diminue les remboursements et les transfère vers les complémentaires santé avec le fameux prétexte du « trou de la Sécu ».

Le gouvernement prend le contrôle de la Sécu, les conseils d'administration deviennent des chambres d'enregistrement ! Cf : loi de financement de la Sécu, **PLFSS** (projet de loi de financement de la Sécurité sociale).

Années 2015/20, exonérations de cotisations sociales, les employeurs considérant les cotisations comme une charge. Selon Ambroise Croizat : le **salaire net** permet de vivre au présent, le **salaire brut** garanti l'existence du lendemain.

La Sécu n'est pas malade de ses dépenses, elle est malade de son manque de recettes !

L'enjeu financier (en 2025, le budget de la Sécu : 660 milliards d'euros, le budget de l'État : 530 milliards d'euros) aiguise les appétits de la Finance : pour preuve la mainmise des opérateurs privés sur la protection sociale complémentaire !

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne
Centre des Finances publiques, 15 place Occitane 31000 Toulouse
<https://31.cgtfinancespubliques.fr/> cgt.drfp31@dgfip.finances.gouv.fr

Facebook et Instagram : [@cgtfinancespubliques31](https://www.facebook.com/cgtfinancespubliques31)





QUESTIONS À ...



Matthieu Perret, contrôleur des Finances publiques à la trésorerie Toulouse Amendes (TTA)

CoGiTo 31

N°16 avril 2026

Peux-tu te présenter ?

Je m'appelle Matthieu Perret et je travaille comme contrôleur des Finances publiques au pôle recouvrement/relations usagers de la trésorerie Toulouse amendes qui vient de s'installer récemment à la nouvelle cité administrative de Toulouse.

J'occupe ce poste depuis avril 2025, d'abord en tant que stagiaire dans le cadre de ma formation, puis en tant que titulaire depuis octobre 2025.

Je suis donc un nouveau venu à la DGFIP. Ce poste est, en effet, ma première affectation après mes six mois de formation à l'ENFiP de Lyon où j'ai d'ailleurs adhéré à la CGT.

Peux-tu nous parler de ton service ?

Les trésoreries amendes, des services assez spécifiques de la DGFIP, se chargent du recouvrement des recettes non-fiscales liées à des amendes de tous types (condamnations pénales, jours-amende, forfait de post-stationnement majoré...).

Nous avons deux missions principales :

Une première consiste à la mise en place des poursuites nécessaires à la récupération des sommes dues à l'État si aucun paiement n'a été effectué par le redevable malgré nos relances.

Une deuxième s'attache à l'aspect relations usagers. Une grande majorité des redevables cherchent en effet à prendre contact avec nous afin de comprendre les raisons de nos poursuites, contester une amende due ou demander des facilités de paiement.

Quelles sont les aspects positifs ou les problématiques que tu as pu identifier dans ton service ?

Si je prends le cas de mon service, le gros point positif est sans aucun doute la solidarité que nous avons dans notre équipe. Il faut comprendre que travailler dans une trésorerie amendes, c'est être en relation avec un public qui est souvent en très grande difficulté économique ou sociale.

La fragilité de ce public parfois compliqué à gérer et la difficulté de cette mission nous incite tout naturellement à l'entraide, ce qui a créé des forts liens entre les agents.

La principale problématique se situe au niveau du nombre de dossiers à gérer. En effet, les trésoreries amendes doivent faire avec une masse toujours plus importante d'amendes non-payées à recouvrer. Face au nombre de personnes à recontacter, les poursuites à mettre en place, les demandes de facilités de paiement à traiter, on peut avoir l'impression de ne jamais voir le bout de ce que l'on fait.

De plus, un accueil physique a été ouvert depuis mi-février sur notre site pour la trésorerie amende. Cette nouvelle charge de travail ne facilite pas notre tâche face à l'ampleur de notre mission.

Face à ces difficultés, des solutions ont-elles été proposées ?

Le nerf de la guerre, ce sont les effectifs. La section locale CGT de la DRFiP 31 m'a très vite contacté à mon arrivée à la TTA pour connaître le sentiment général quant à l'ouverture de l'accueil public et m'a permis d'intervenir en CSAL en tant qu'expert pour évoquer le sujet.

J'ai notamment pu expliquer que sans un renfort conséquent des effectifs, la trésorerie Toulouse amendes risquait de ne pas pouvoir mener à bien l'intégralité de ses missions.

Malgré nos alarmes la direction n'a pris que très partiellement en compte notre avis. Bien que deux agents de renfort supplémentaires soient désormais présents pour nous assister (un des deux à mi-temps), cela est très loin d'être suffisant.

Le combat continue donc pour mettre en lumière les risques (physiques comme psycho-sociaux) auxquels on expose notre service si la direction ne nous donne pas les moyens de l'ambition qu'elle a pour notre service.

Un combat que je continuerai de mener avec mes collègues et la CGT bien évidemment !

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 15 place Occitane 31000 Toulouse

<https://31.cgtfinancespubliques.fr/> cgt.drrip31@dgfip.finances.gouv.fr

Facebook et Instagram : [@cgtfinancespubliques31](https://www.facebook.com/cgtfinancespubliques31)



ÉLECTIONS



CoGiTo 31 N°16 avril 2026

Futur·es retraité·es ? Votez CGT !

Dans quelques mois, vous allez partir à la retraite ! Vous êtes en train de constituer votre dossier ou peut-être est-il déjà bouclé. Bref, la date du départ approche. Votre carrière a été longue : vous avez connu la fusion Impôt/Trésor ou bien vous avez travaillé dans une autre administration ou dans le privé. Vous avez dû vous adapter à la même politique de réduction des dépenses prônée depuis des décennies par les gouvernements « dits libéraux » : suppressions d'emplois, restructurations, mutations imposées, nouvelles applications, réorganisations, casse du service public, fermeture de postes... Pour vous, la retraite c'est en quelque sorte « la quille » !

Les élections professionnelles de décembre 2026, ce n'est pas franchement votre préoccupation.

La retraite, c'est une nouvelle vie ! Oui en quelque sorte. Mais ce n'est pas un chemin pavé de pétales de roses. Parce que les retraités sont soumis à la même politique d'austérité et de casse des services public que les actifs !

Certains même voudraient faire croire qu'ils et elles sont des privilégiés.

À la CGT, après une vie de labeur, les retraité·es continuent à s'organiser pour défendre leurs revendications : pouvoir d'achat, revalorisation des pensions, accès à la santé, protection sociale (sécurité sociale et complémentaire), santé, accès à la culture, au sport...

Avant de quitter la DGFIP, vous pouvez faire un geste pour les collègues qui restent et qui devront faire face aux diktats de l'administration et à l'allongement de la durée de cotisation et/ou le recul de l'âge de départ à la retraite en allant voter.

Voter CGT, c'est aussi faire un pied de nez aux directions locale et nationale en élisant des camarades combattifs et combatives, déterminés, sans concession !



Retour sur les élections municipales à Toulouse

Les élections municipales ont rendu leur verdict et le résultat enregistré à Toulouse ne doit en aucun cas faire oublier les revendications exprimées par de nombreux citoyens dans le contexte du moment.



Plusieurs questions importantes restent à l'ordre du jour :

- La création de six centres de santé municipaux car Toulouse est un véritable désert médical depuis de nombreuses années.
- L'encadrement des loyers car les locataires sont majoritaires parmi les Toulousains et subissent de plein fouet une forte augmentation des loyers.
- L'amélioration des transports collectifs à travers un choc d'offre de transports en commun (développement des lignes de bus) et un partage équilibré de l'espace public.
- Le renforcement des subventions pour la culture, le sport et la solidarité, notamment pour les centres socioculturels et les MJC (maisons des jeunes et de la culture).
- La végétalisation de la ville notamment pour faire face aux canicules.

Naturellement, cette liste n'est pas exhaustive mais elle illustre significativement les préoccupations des Toulousains.

Chaque fois qu'elle le pourra, la CGT contribuera à la mise en application des mesures souhaitées par une grande majorité de la population locale.

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 15 place Occitane 31000 Toulouse

<https://31.cgtfinancespubliques.fr/> cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

Facebook et Instagram : [@cgtfinancespubliques31](https://www.facebook.com/cgtfinancespubliques31)

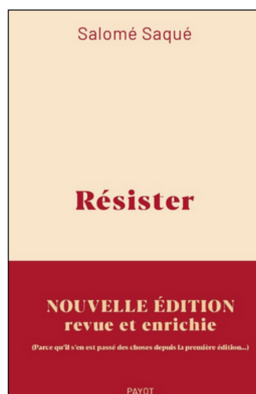
IDEES, CULTURE, LOISIRS

CoGiTo 31

N°16 avril 2026

Salomé Saqué – Résister (Ed. Payot)

Nous avons apprécié la lecture courte et efficace de la première version du pamphlet de Salomé Saqué *Résister*. Nous recommandons vivement sa nouvelle édition revue et corrigée (parce qu'il s'en est passé des choses depuis la première édition).



L'auteure revient sur la nature de l'extrême droite en France, sa menace sur la démocratie mais aussi sur le contexte international qui s'est emballé récemment. Elle décortique le rôle des médias, la manipulation des esprits alors que le front républicain se fracture.

Elle insiste surtout sur la compréhension de ces rouages pour réagir de manière urgente et RÉSISTER en prônant des pistes personnelles et collectives.

En tête de gondole dans les librairies, petit essai toujours à 5 euros qui se lit d'une traite. À lire et à faire lire !

Johann Chapoutot – La loi du sang / Les irresponsables (Ed. Gallimard)

Johann Chapoutot, historien de l'Allemagne à la Sorbonne a une approche très culturelle du nazisme qui est, pour lui, un syncrétisme de valeurs et de pratiques occidentales : racisme, colonialisme, eugénisme, extractivisme, virilisme ou encore darwinisme social. Son livre de 2014, *La loi du sang* détaille cette analyse.

En 2025, sa publication *Les irresponsables : Qui a porté Hitler au pouvoir ?* fait polémique. Son propos, s'appuyant sur les travaux d'historiens allemands, est qu'Hitler a été nommé par le président Hindenburg influencé par les droites conservatrices et libérales qui gouvernaient par décrets lois depuis 1930, faisant fi du résultat des élections qui donnaient une majorité à la gauche. Les droites allemandes ont pactisé avec Hitler pour rester au pouvoir, persuadées qu'elles domineraient les nazis avec qui elles partageaient de nombreuses valeurs. On connaît la suite !

Chapoutot souligne les ressemblances avec la vie politique française actuelle, d'où la polémique.

Blanche Sabbah - La bataille culturelle (Ed. Casterman)

Face à une actualité de plus en plus angoissante, comment lutter contre l'extrême droite aux portes du pouvoir en France ?

Pour Blanche Sabbah, militante féministe, activiste climat et autrice de bandes dessinées, rien n'est perdu et le combat se mène aussi bien sur le terrain que dans le champ des idées. Dans *La bataille culturelle* l'autrice dresse cinq grands axes pour imposer un discours sociétal dissident et contrecarrer l'idéologie conservatrice aujourd'hui dominante.

Un propos puissant et salutaire, nourri de ses expériences militantes, de réflexions théoriques, historiques et contemporaines, et d'analyses d'œuvres issues de l'avant-garde comme de la pop culture.

Un véritable antidote contre le désespoir ambiant et pour un monde plus juste.



Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 15 place Occitane 31000 Toulouse

<https://31.cgtfinancespubliques.fr/> cgt.dr31@dgfp.finances.gouv.fr

Facebook et Instagram : [@cgtfinancespubliques31](https://www.facebook.com/cgtfinancespubliques31)

IDEES, CULTURE, LOISIRS

CoGiTo 31 N°16 avril 2026

LES BONS MOTS...CROISES

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

Horizontal

1. Consigne élections professionnelles décembre 2026
2. Indice de masse à surveiller. Matabiau par exemple
3. Lac pyrénéen. Recours à une juridiction supérieure
4. Signal sonore. Divinité terre
5. Simpson sans H
6. Filles (familier, bouh)
7. Femme pure ou société. Ruminant d'Asie
8. Société ou femme pure. Réponse à un référendum d'initiative citoyenne

Vertical

- A. Instruments de musique ou prisons
- B. Vieille lessive. Plat
- C. Club toulousain sans le F. Niais
- D. Surface plane
- E. Modernisation de l'administration publique lancée en 2007 (sigle)
- F. Instance paritaire vidée de ses attributions. Pour écrire mais sans L
- G. Dessinateur de BD. On peut l'avoir à la bouche
- H. Au loin ou dans le salon. Sport de saison

Solutions au prochain numéro

FILM COUP DE CŒUR CE QU'IL RESTE DE NOUS de Cherien Dabis



C'est l'histoire d'une famille palestinienne de Jaffa, sur trois générations, de 1948 à 2022.

La famille possédait une orangerie (les oranges de Jaffa). Le récit rejoint la grande Histoire et nous conte les horreurs endurées par le peuple palestinien.

Le film est porté par des acteurs de génie, Saleh (*Le temps qu'il reste, Wajib...*), son frère Adam et Mohammad Bakri, leur père disparu en 2025. À la fin du film, le héros et sa femme (Cherien Dabis) retourne à Jaffa (devenu Tel Aviv !), en touristes, plus d'orangerie, mais une ville bétonnée.

À voir aussi, *Palestine 36* d'Annemarie Jacir (*Wajib*), l'Histoire du soulèvement contre l'occupation britannique.

UNE JEUNESSE INDIENNE, Neeraj Ghaywan (coproduit par Martin Scorsese)

L'histoire de deux amis d'enfance, qui, pour échapper au déterminisme social lié à leurs castes ou leurs religions, décident de passer le concours d'entrée de la police. L'un est dalit (les dalits sont les « intouchables ») et l'autre musulman. Le film pointe du doigt une société dans laquelle l'égalité des chances n'est qu'une utopie et l'humiliation permanente. Et aussi la gestion de la crise du « Corona » en Inde qui fut catastrophique et a mis des millions de gens sur les routes du retour.



Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne
Centre des Finances publiques, 15 place Occitane 31000 Toulouse
<https://31.cgtfinancespubliques.fr/> cgt.dr31@dgfp.finances.gouv.fr
Facebook et Instagram : @cgtfinancespubliques31